

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant nomination des membres de la Commission d'avis visée à l'article 14 du décret du 26 avril 1999 organisant le sport en Communauté française

A.Gt 05-09-2005

M.B. 12-10-2006

Modifications:

A.Gt 24-08-2006 - M.B. 30-10-2006

A.Gt 22-05-2007 - M.B. 18-07-2007

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 26 avril 1999 organisant le sport en Communauté française, notamment son article 14;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 août 2004 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement;

Vu la proposition émise par le Conseil supérieur de l'Education physique, des Sports et de la Vie en plein Air en date du 4 avril 2005

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés membres de la Commission d'avis instituée pour l'octroi de la qualité de sportif de haut niveau ou d'espoir sportif, prévues à l'article 14 du décret du 26 avril 1999 organisant le sport en Communauté française.

1° En tant que représentant francophone du Comité olympique et Interfédéral belge :

Effectif : Mme Valérie VAN AVERMAET
Suppléant : M. Philippe PREAT

2° En tant qu'experts scientifiques

Effectifs : Mme Nicole BARDAXOGLU
Professeur Jacques DUCHATEAU
Professeur Marc FRANCAUX
Suppléants respectifs : M. Jean-Luc CORNIA
M. Olivier BONNIER
M. Cédric Lehance *[modifié par A.Gt 22-05-2007]*

3° En tant que membres du Conseil supérieur de l'Education physique, des Sports et de la Vie en plein Air :

Effectifs : Mme Jacqueline VANDENBERG
M. Alexandre WALNIER
Suppléants respectifs : Mme GAVAGE *[modifié par A.Gt 24-08-2006]*
Mme Anne d'IÉTEREN

4° En tant que sportif francophone de haut niveau ayant quitté la compétition :

Effectif : M. Jean-Paul BRUWIER



Suppléante : Mme Cathy POPULAIRE

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

Bruxelles, le 5 septembre 2005.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre de la Fonction publique et des Sports,

C. EERDEKENS

